
**Installation classée pour la protection de l'environnement - Exploitation
d'un Centre Thermique et Chimique des Métaux par la SA STANLEY-MABO
sur la ZI de Trépillot - Information du Conseil Municipal**

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Dans sa séance du 3 juillet 1989, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a émis un avis favorable, sous certaines réserves, à la demande de régularisation présentée par M. le Directeur de la SA STANLEY-MABO, en vue d'exploiter des installations de traitement thermique et chimique des métaux ainsi qu'un atelier d'application de peinture dans l'enceinte de l'établissement sis zone de Trépillot.

Dans le cadre de l'instruction de cette affaire, le Conseil Départemental d'Hygiène a émis un avis favorable dans sa séance du 8 novembre 1989.

Un arrêté préfectoral d'autorisation a donc été pris en date du 8 décembre 1989.

La copie de cet arrêté préfectoral peut être consultée au Secrétariat Général de la Mairie.

Dont acte.